
9.11. FONDS POUR LE TRANSPORT ACTIF D'INFRASTRUCTURE CANADA – DEMANDE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES, DE L'INFRASTRUCTURE ET DES COLLECTIVITÉS DE REVOIR LEUR DÉCISION

CONSIDÉRANT la résolution numéro 13-03-2022 dans laquelle le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds pour le transport actif pour la construction d'accotements asphaltés sur le rang du Bas-de-la-Rivière en vue d'améliorer la sécurité des usagers du Circuit des Rivières;

CONSIDÉRANT que dans la demande de la Ville de Saint-Pie, il est mentionné que les travaux devaient débuter le 31 mai 2022;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pie a débuté les travaux en juin 2022 tel que spécifié dans leur demande d'aide financière;

CONSIDÉRANT la lettre datée du 24 novembre 2022 du ministre des Affaires intergouvernementales, de l'Infrastructure et des Collectivités mentionnant l'approbation en principe du projet « Élargissement du rang Bas-de-la-Rivière et construction de bandes cyclables, entre la rue de la Présentation et la route Michon dans la Ville de Saint-Pie » et confirmant la contribution fédérale de 60% des coûts admissibles jusqu'à concurrence de 688 244 \$;

CONSIDÉRANT que ladite lettre est parvenue à la Ville de Saint-Pie près de sept mois après la demande d'aide financière;

CONSIDÉRANT que, dans ladite lettre, il est indiqué qu'avec cette approbation de principe, les coûts admissibles, établis selon les modalités du FTA, ne peuvent être engagés qu'à compter de la date de la lettre;

CONSIDÉRANT que la subvention a été accordée à la Ville de Saint-Pie alors que les travaux étaient terminés et qu'il était précisé dans la demande d'aide financière de la Ville que les travaux seraient terminés le 28 octobre 2022;

CONSIDÉRANT le courriel du 20 février 2023 provenant du Fonds pour le transport actif et adressé à Jean-Frédéric Vaudry, conseiller politique du député Simon-Pierre Savard-Tremblay, mentionnant que les dépenses engagées par la Ville ne sont pas admissibles au remboursement car celles-ci ont été engagées avant la date du 24 novembre 2022;

CONSIDÉRANT la lettre du député Simon-Pierre Savard-Tremblay adressée au ministre des Affaires intergouvernementales, de l'Infrastructure et des Collectivités datée du 13 mars 2023 dans laquelle il demande de considérer favorablement le projet de la Ville de Saint-Pie et de leur octroyer le financement rétroactif;

CONSIDÉRANT que, selon la lettre du 13 mars, le programme prévoyait un versement initial dès le mois de mai 2022 pour les projets retenus;

CONSIDÉRANT qu'à cause de délais administratifs trop longs, la Ville de Saint-Pie n'a pas reçu le premier versement de l'aide financière en mai;

CONSIDÉRANT les lacunes quant à la communication entourant l'important retard administratif dans l'annonce des résultats du programme FTA, la Ville de Saint-Pie ayant à plusieurs reprises tenté de joindre les responsables du Programme;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, la lettre du député Simon-Pierre Savard-Tremblay est restée sans réponse;

En conséquence, il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu :

DE demander au ministère des Affaires intergouvernementales, de l'Infrastructure et des Collectivités de revoir leur décision de ne pas accorder l'aide financière à la Ville de Saint-Pie pour son projet « d'Élargissement du rang Bas-de-la-Rivière et construction de bandes cyclables, entre la rue de la Présentation et la route Michon dans la Ville de Saint-Pie ».



HOUSE OF COMMONS
CHAMBRE DES COMMUNES
CANADA

SIMON-PIERRE SAVARD-TREMBLAY,
DÉPUTÉ DE SAINT-HYACINTHE – BAGOT

Le 13 mars 2023

Monsieur Dominic LeBlanc, ministre des Affaires intergouvernementales, de l'Infrastructure et des Collectivités

Madame Jennifer O'Connell, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires intergouvernementales, de l'Infrastructure et des Collectivités

Monsieur le ministre, Madame la secrétaire parlementaire,

Par la présente, je souhaite porter à votre attention la situation délicate dans laquelle se trouve la Ville de Saint-Pie et qui a pour origine les importants délais dans l'octroi d'une réponse positive dans le cadre de leur demande de subvention au programme *Fonds pour le transport actif* (FTA) d'Infrastructure Canada.

L'appel de projets pour le programme FTA, rappelons-le, se terminait le 31 mars 2022 : à ce moment, le programme prévoyait un versement initial dès le mois de mai 2022 pour les projets retenus, et les demandeurs étaient invités à prévoir leur échéancier en fonction de ce calendrier.

Au mois de juin 2022, comme prévu, la Ville de Saint-Pie entame donc les travaux du projet d'*Élargissement du Rang Bas-de-la-Rivière et construction de bandes cyclables, entre la rue de la Présentation et la Route Michon dans la Ville de Saint-Pie, au Québec*. À ce moment, et en vertu de l'entente entre les gouvernements provincial et fédéral, le Ministère des Transports et de la Mobilité durable a déjà effectué le premier versement du financement obtenu dans le cadre du *Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III)*.

Or, c'est le 24 novembre 2022, soit près de sept mois après l'estimation du versement initial, que la Ville de Saint-Pie obtient une réponse favorable du programme FTA. Étant donné que des dépenses sont déjà engagées, le demandeur risque de perdre le financement obtenu en vertu de l'Entente de contribution reçue le 24 novembre dernier.

Je déplore aujourd'hui les lacunes quant à la communication entourant l'important retard administratif dans l'annonce des résultats du programme FTA, et qui sont à l'origine du présent imbroglio. Le demandeur a en effet tenté de joindre à plusieurs reprises les responsables du Programme et s'est tourné vers nous lorsqu'il est resté sans réponse. D'ailleurs, de manière préventive, toutes les dépenses ont été engagées en vertu du montant de l'enveloppe provinciale octroyée dès le mois de juin.

Il serait déplorable que cet important projet en transport actif pour la circonscription de Saint-Hyacinthe – Bagot soit privé du financement proposé. Le développement d'un lien cyclable sécuritaire entre Saint-Hyacinthe et Saint-Pie, les deux plus grandes villes de la MRC des Maskoutains, s'inscrit tout à fait dans une vision durable du développement du réseau cyclable québécois et répond aux actions nécessaires permettant l'atteinte des objectifs environnementaux concrets ciblés par le Gouvernement du Canada.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de considérer favorablement le projet de la Ville de Saint-Pie et de leur octroyer le financement rétroactif.

Je vous prie d'accepter, Monsieur, Madame, mes salutations distinguées,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'SPST', written in a cursive, stylized font.

Simon-Pierre Savard-Tremblay,

Député de Saint-Hyacinthe – Bagot